

ECO-BIO

Société Civile Coopérative de Consommation à capital variable

Siège social : 140, bd de Montmorency, 95170 Deuil-La Barre - RCS Pontoise (95) 384 228 789

Assemblée Générale Ordinaire du 13 Avril 2025 – Salles Anatole France

18, Avenue Anatole France - 95250 Beauchamp

Assemblée Générale Ordinaire du 13 Juillet 2025

Résolutions

R1 : L'Assemblée des Sociétaires prend acte de la démission de M. Camille COGNARD de sa gérance, ce jour.

R2 : L'Assemblée des sociétaires élit Monsieur Michel LEPAGE à la gérance d'ECO-BIO pour un mandat de deux ans.

R3 : L'Assemblée fixe les modalités de sa rémunération comme suit :

Le montant de sa rémunération mensuelle brute sera de 3.300 €, auquel s'ajoutera un 13^e mois prorata temporis de même montant.

Concernant l'exercice 2025, une prime exceptionnelle variable plafonnée à 3.300 € brut pourra lui être attribuée en sus, sur proposition du Comité de surveillance, prime dont le montant sera calculé en fonction de l'atteinte des objectifs annuels que ledit Comité lui aura préalablement fixés.

L'Assemblée dit que le montant de cette prime ne lui sera acquis qu'après avoir été ratifié par le vote des Sociétaires lors de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2025.

R4 : L'Assemblée donne tous pouvoirs à la gérance élue ce jour ou à toute personne qu'elle délèguera aux fins d'effectuer les formalités de dépôt et de publicité requises.